

## Objet : **Tourisme vigneron**

Le développement touristique est une opportunité pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Au-delà de l'aspect qualification et structuration sur les deux destinations touristiques du Pays (Haut Languedoc et Vignobles), des actions d'animation structurantes doivent être conduites. Deux actions, initiées dans le cadre du programme Leader+ sont proposées.

### **1/ Animation touristique : les balades vigneronnes**

Depuis 3 ans, les balades vigneronnes sont proposées sur la Destination Vignobles, associant découverte du vignoble (lecture des paysages, explication des différents cépages, technique de taille...), de l'environnement (faune, flore..) à une visite patrimoniale de la commune et une dégustation des produits du terroir chez un vigneron.

Vecteur de l'identité vigneronne, ces balades invitent à une nouvelle façon de découvrir une région, hors des sentiers battus, accueillie et guidée par les personnes qui font ce territoire.

Organisées en lien avec les Offices de tourisme, les communes, les érudits locaux et les producteurs, ces balades sont accompagnées par un guide de pays, des vigneronnes ou des hôtes des Offices de Tourisme.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de reconduire cette animation en 2006, sur le même principe (communication du programme diffusée dans les communes, dans les offices de tourisme ainsi que chez les prestataires touristiques et accompagnement par un guide de pays).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 19.000 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 4 200 €
- Europe (Leader +)..... 9 800 €

### **2/ ARTÉCOOP**

La Charte Thongue-Libron-Peyne a mis en œuvre une déclinaison particulière du tourisme patrimonial vigneron, à travers les architectures du vin. Ce territoire est, en effet, particulièrement riche et dense en caves coopératives, véritables « cathédrales du vin » et en châteaux vigneronnes, témoins de la richesse de la viticulture au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La faisabilité d'un musée éclaté d'art moderne a été étudiée, dans les caves coopératives, par la création d'œuvres dans les lieux de vinification, en faisant appel à de grands noms de l'art contemporain.

Un cabinet spécialisé est chargé de définir le projet artistique avec le soutien de la Fondation de France, de mettre en œuvre le projet artistique : rapprocher les artistes et les caves coopératives dans le cadre de partenariats individualisés, d'assurer la communication et la promotion culturelle auprès du public.

Cette phase est actuellement en cours, selon les modalités financières suivantes :

- les charges à venir portent sur 34.015 € (rémunération du cabinet conseil et de l'agence de communication),
- les produits à recevoir (subventions votées) par le Département et Leader s'élève à un total de 41.028 €.

S'agissant d'une opération en cours de réalisation, il convient d'en transférer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de Pays.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la reprise de ces actions « Balades vigneronnes » et « ARTÉCOOP » par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles,

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la reprise, en maîtrise d'ouvrage, des opérations « Balade Vigneronnes » et « ARTECOOP » par le Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc & Vignobles, l'autorise à engager les procédures de transfert des conventions existantes, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005
--